

NOTRE-DAME-DE-LA-MER & VOUS

ÉDITION 2021



Bulletin municipal

MOT DU MAIRE

Chers (es) administrés (es),

La crise sanitaire, économique et sociale a marqué nos populations et certains d'entre nous, plus profondément. Une volonté collective anime l'équipe municipale pour vous soutenir dans vos divers besoins, en particulier celui de la santé. Ainsi, la vaccination contre la COVID fait naturellement partie de nos préoccupations. Nous pouvons vous accompagner vers un lieu de vaccination.

Dans ce bulletin vous trouverez toutes les informations et coordonnées relatives à la vie de la commune, aux réalisations mises en œuvre ces derniers mois et aux projets à venir.

Nous sommes dans une commune où il fait bon vivre. Le développement est progressif et les nouveaux habitants sont les bienvenus.

Aujourd'hui, face à la pandémie et à une nouvelle façon de vivre, continuons à nous protéger, à respecter les gestes barrières, dans un respect mutuel les uns avec les autres.

Que cette année 2021 soit tournée vers la sérénité et une ouverture vers un nouveau développement économique ainsi qu'une bonne santé pour tous.

Dans ce contexte difficile, nous restons à votre écoute,

Arlette Huan

Arlette HUAN, votre Maire.



Arlette Huan

Directeur de publication : Arlette Huan,
Composition du bulletin : Équipe municipale,
Bulletin annuel complété par les journaux
de Notre-Dame-de-la-Mer.
Création graphique : LeKri-Design®,
Photographies :
Mairie de Notre-Dame-de-la-Mer® et Pixabay®
Imprimé en mars 2021 par Print'O Clock®.

SOMMAIRE

LA MAIRIE

- ◆ L'équipe municipale.....p.04
- ◆ Les commissions et comités.....p.07
- ◆ Les délégués auprès de syndicats...p.08
- ◆ Budget.....p.09
- ◆ Les démarches administratives.....p.10
- ◆ Les numéros utiles.....p.13
- ◆ Les élections et le recensement.....p.15

LA VIE COMMUNALE

- ◆ Les réalisations et les projets.....p.16
- ◆ La salle des fêtes.....p.18
- ◆ L'état civil.....p.19
- ◆ Les deux cimetières.....p.19
- ◆ Les lieux d'activités.....p.20
- ◆ L'environnement à Notre-Dame-de-la-Mer...p.21

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPIF)

- ◆ Présentation rapide et coordonnées.....p.22

LA BIBLIOTHÈQUE.....p.23

LES ASSOCIATIONS.....p.24

ENFANCE ET JEUNESSE

- ◆ Les assistantes maternelles.....p.25
- ◆ L'école.....p.25
- ◆ Le périscolaire.....p.26
- ◆ Le collège Marcel Pagnol.....p.26
- ◆ Les lycées.....p.26
- ◆ Les transports.....p.27
- ◆ L'accueil de Loisirs.....p.28

INFORMATIONS DIVERSES

- ◆ Mission locale du Mantois.....p.29
- ◆ Pour les séniors
 - Aide administrative.....p.30
 - Retraite.....p.31
 - Télésurveillance VITARIS.....p.32
 - Alzheimer.....p.32
- ◆ CIPAM, refuge pour animaux.....p.33
- ◆ Chiens dangereux.....p.33
- ◆ Le mot des pompiers.....p.34

L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER.....p.35

LA MAIRIE

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Liste des noms de gauche à droite de la 1^{ère} rangée : M^{me} Huan Arlette (*Maire*), M. Mailloc Jean-Luc (*1^{er} adjoint*), M. Mary Jacques (*2^e adjoint*), M. Berry Alain, M. Bodevin Alban, M. Bouvery Bruno, de la 2^{ème} rangée : M. Brebion Thomas, M^{me} Couplan Fabienne, M. Chevallier Michel, M. Fillot Vincent, M. Jolivel Dominique, M^{me}. Le Floch Aurélie, M. Lopez Jean-François, de la 3^{ème} rangée : M^{me} Mojrano Henriette, M^{me} Poree Dominique, M. Raynal Didier, M. Verdure Luc, M. Vigneron Luc, M. Wurtz Thierry.

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La Haie de Béranville

Madame HUAN Arlette, Le Maire
Monsieur MARY Jacques, 2^e adjoint
Monsieur JOLIVEL Dominique
Madame POREE Dominique

Jeufosse

Monsieur BERRY Alain

Notre-Dame-de-la-Mer

Monsieur BOUVERY Bruno
Madame COUPLAN Fabienne
Madame LE FLOCH Aurélie

Le Grand Val

Madame MOJRANO Henriette
Monsieur WURTZ Thierry

RD89

Monsieur VERDURE Luc

Les Coursières

Monsieur MAILLOC Jean-Luc, 1^{er} adjoint
Monsieur BREBION Thomas
Monsieur LOPEZ Jean-François

Le Chêne Godon

Monsieur BODEVIN Alban

Les Coutumes

Monsieur FILLOT Vincent
Monsieur VIGNERON Luc

Port-Villez

Monsieur RAYNAL Didier

La Ferme de Cheurie

Monsieur CHEVALLIER Michel

Pour toute correspondance, merci de contacter la Mairie :

✉ 1 place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

📞 01 30 93 06 16 ✉ secretariat@ndlm78.fr

NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Superficie 892 hectares
Nombre d'habitants : 684



LE PERSONNEL MUNICIPAL

SERVICE ADMINISTRATIF



Madame Marie-Claire SIEGFRIED
Secrétaire de Mairie
✉ secretariat@ndlm78.fr



Madame Lucie MOTOT
Service périscolaire et bibliothèque
✉ media@ndlm78.fr

SERVICE SCOLAIRE



Madame Sonia PADE
ATSEM

SERVICE PÉRISCOLAIRE



Madame Céline LE BRIS



Madame Nathalie DEBRIX

SERVICE TECHNIQUE



Monsieur David BERTULOT

LES COMMISSIONS

Madame Arlette HUAN est présidente des deux commissions.

◆ La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale. Son rôle est consultatif. La désignation des membres est donnée par la Direction des Finances Publiques.

Elle se compose de :

Titulaires :

Jean-Luc MAILLOC, Michel CHEVALLIER,
Jacques MARY, Thierry WURTZ,
Henriette MOJRANO, Aurélie LE FLOCH.

Suppléants :

Alban BODEVIN, Daniel LAMARRE,
Thomas BREBION, Alain BERRY,
Fabienne COUPLAN, Luc VIGNERON.

◆ La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres lors de projets de travaux et d'en attribuer le marché.

Elle se compose de :

Titulaires :

Jean-Luc MAILLOC,
Alban BODEVIN.

Suppléants :

Thomas BREBION,
Vincent FILLOT,
Michel CHEVALLIER.

LES COMITÉS CONSULTATIFS

Un comité consultatif est constitué de conseillers municipaux et d'habitants de la commune qui sont chargés d'émettre un avis sur le problème d'intérêt communal concerné.

La commune de Notre-Dame-de-la-Mer comprend 6 comités consultatifs :

◆ Comité Travaux :

Membres du conseil :

Arlette HUAN, *présidente*, Michel CHEVALLIER,
Jean-Luc MAILLOC, *vice-président*, Vincent FILLOT,
Alban BODEVIN, Jacques MARY.
Thomas BREBION,

Membre extérieur :

Ghislaine BERTIN.

◆ Comité Patrimoine et Environnement :

Membres du conseil :

Arlette HUAN, *présidente*, Jean-François LOPEZ,
Michel CHEVALLIER, *vice-président*, Jean-Luc MAILLOC,
Alain BERRY, Dominique POREE,
Fabienne COUPLAN, Luc VERDURE,
Vincent FILLOT, Luc VIGNERON.

Membre extérieur :

Florentin LEMERCIER.

◆ Comité Sports et Loisirs :

Membres du conseil :

Arlette HUAN, *présidente*,
Luc VIGNERON, *vice-président*,
Thomas BREBION,
Vincent FILLLOT,

Aurélie LE FLOCH,
Jean-Luc MAILLOC,
Dominique POREE.

Membre extérieur :

Paul DALMAS.

◆ Comité Action Sociale :

Membres du conseil :

Arlette HUAN, *présidente*,
Jacques MARY, *vice-président*,
Fabienne COUPLAN,

Henriette MOJRANO,
Dominique POREE.

Membres extérieurs :

Emilie FILLLOT,
Philippe FRUGIER.

◆ Natura 2000 :

Luc VERDURE.

◆ Correspondant défense :

Jean-François LOPEZ,
Didier RAYNAL.

LES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE SYNDICATS

◆ Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS/SISP 78)

Titulaires :

Arlette HUAN,
Bruno BOUVERY.

Suppléants :

Didier RAYNAL,
Aurélie LE FLOCH.

◆ Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Titulaire :

Jacques MARY.

Suppléant :

Alain BERRY.

◆ Syndicat Intercommunal des Eaux de Bonnières (SIERB)

Titulaires :

Jean-Luc MAILLOC,
Jacques MARY.

Suppléants :

Thomas BREBION,
Vincent FILLLOT.

◆ Syndicat des Eaux de Perdreauville (SEPE)

Titulaires :

Arlette HUAN,
Michel CHEVALLIER.

Suppléants :

Vincent FILLLOT,
Jean-François LOPEZ.

◆ Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Titulaire :
Bruno BOUVERY.

Suppléante :
Arlette HUAN.

◆ Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

Titulaire :
Arlette HUAN.

Suppléant :
Thomas BREBION.

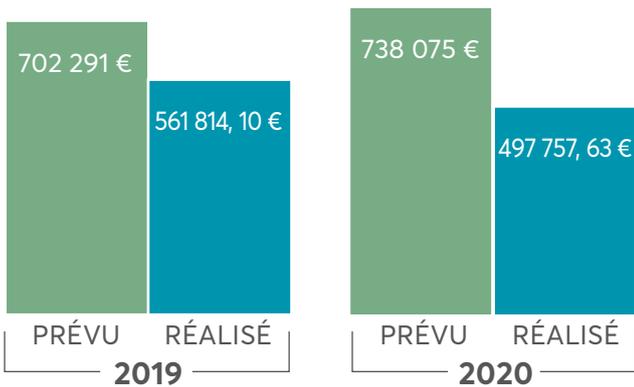
◆ Communauté des Communes Porte Ile de France (CCPIF)

Titulaire :
Arlette HUAN.

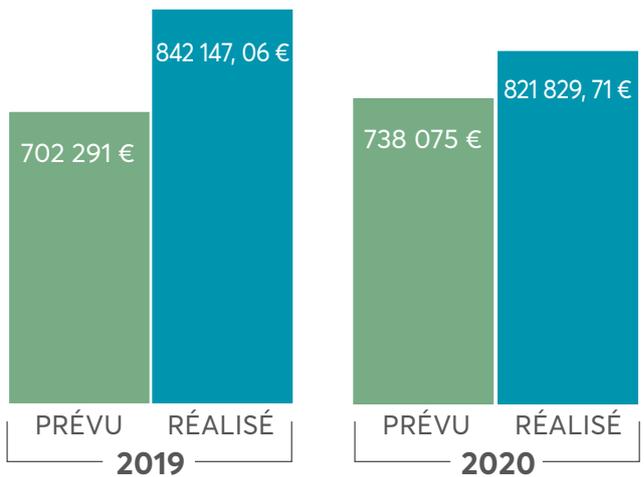
Suppléant :
Michel CHEVALLIER.

BUDGET

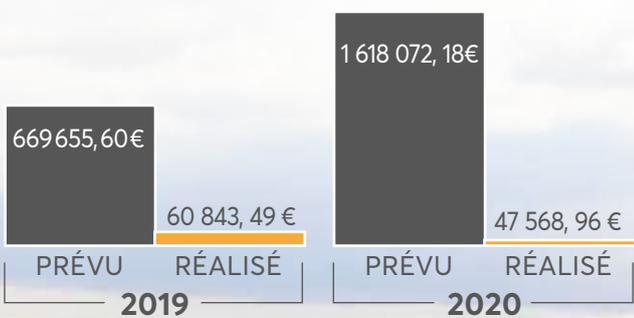
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



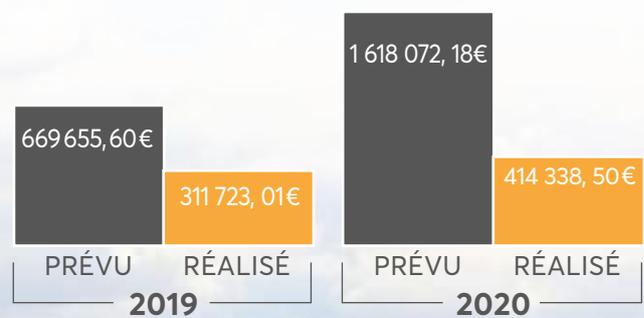
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

FranceConnect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 700 services en ligne.

Consulter l'ensemble des démarches sur le site  <https://franceconnect.gouv.fr>

Pour créer son compte, il vous suffit de vous identifier avec un compte que vous connaissez déjà parmi les plus courants ( ameli.fr,  impots.gouv.fr...)

◆ Vous pourrez accéder à plus de 700 services en lignes, tels que :

- Impôts,
- Demande de passeport ou de carte d'identité (formulaire de pré-demande),
- Changement d'adresse,
- Demande d'inscription sur les listes électorales,
- Tout ce qui concerne les transports (carte grise, permis...),
- Tous les sites principaux de votre santé et de votre retraite,
- Et bien d'autres...



RÉPERTOIRE ADMINISTRATIF

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

✉ Zac Sully

7, rue Georges Bizet

78200 MANTES-LA-JOLIE

 www.ameli.fr

 36 46

Sous-Préfecture Mantes-La-Jolie

✉ 18-20, rue de Lorraine

78200 MANTES-LA-JOLIE

 sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

 01 30 92 74 00

(du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h à 15h45, le vendredi de 8h45 à 12h30).

CAF des Yvelines

✉ Unité de Traitement de Mantes-la-Jolie

1, rue La Fontaine

78200 MANTES-LA-JOLIE

 www.caf.fr

 sur rendez-vous au 0 810 25 78 10

(du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fermée de 12h à 13h).

Caisse Nationale d'Assurance

vieillesse Île-de-France

✉ 5, rue Joël le Theule

78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX

 www.lassuranceretraite-idf.fr

 39 60

La Pré Plainte en Ligne

Vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens commis par un auteur inconnu et vous disposez d'un accès internet :

 <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>

Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police ou de gendarmerie vous contacteront pour vous proposer un rendez-vous qui permettra d'enregistrer votre plainte.

◆ Les avantages de la pré-plainte :

- Gain de temps pour la victime qui de son domicile remplit le formulaire
- Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire de rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie

Il est important de veiller à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs. Seule la signature du document au commissariat ou à la gendarmerie vaut dépôt de plainte.



Permanences

Défenseur des droits

M. THIBAUT

 Sous-Préfecture
18-20, rue de Lorraine
78201 Mantes-La-Jolie

 01 30 92 22 51
 jean-rene.thibaud@defenseurdesdroits.fr
↳ sur rendez-vous le mercredi en journée

Conciliateurs de Justice

M. PIERREAU

 Mairie
7, rue Georges Herrwyn
78270 Bonnières sur Seine

 01 30 98 98 50
 denis.pierreau@conciliateurdejustice.fr
↳ permanence le samedi de 9h à 12h

M. SANTOS

 Centre Culturel Louis Jouvét
43, rue Georges Herrwyn
78270 Bonnières sur Seine

 laurent.santos@conciliateurdejustice.fr
↳ permanence le mercredi de 17h à 20h

Affaires sociales

Assistantes sociales

CCPIF

 2 Rue du Clos Prieur,
78840 Freneuse

 01 30 83 68 36
↳ sur rendez-vous le lundi
sur rendez-vous le mardi et vendredi après-midi

La mairie reste à votre disposition pour répondre
et vous aider dans vos interrogations et vos démarches.

TABLEAU DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour obtenir	Où s'adresser	Quelles pièces à fournir	Observations
Attestation d'accueil	Mairie du domicile	- Pièces d'identité de l'hébergeant et de l'hébergé, - Date et durée du séjour, - Dernière quittance de loyer ou acte de propriété, - Justificatif de ressources et de domicile, - Un timbre de 30€.	30€ en timbre fiscal
Baptême civil	Mairie du domicile	- Livret de famille des parents ou acte de naissance de l'enfant, - Justificatif de domicile de moins de 3 mois, - Carte d'identités des parrains et/ou marraines.	Gratuit
Déclaration de naissance (après naissance)	Mairie du lieu de naissance	- Pièces d'identité des déclarants et/ou livrets de famille, - Certificat médical de naissance.	Gratuit, Présence des deux parents obligatoire.
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès	- Livret de famille et/ou carte d'identité du défunt, - Certificat de décès établi par le médecin, - Pièce d'identité du déclarant.	Gratuit
Extrait d'actes de décès	Mairie du lieu du décès	- Donner le nom et prénoms et la date du décès.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Extrait d'actes de mariage	Mairie du lieu du mariage	- Indiquer les nom, prénoms et la date du mariage (nom de jeune fille pour les femmes mariées), - Copie de la pièce d'identité du demandeur ainsi que son lien de parenté.	Gratuit Demande écrite obligatoire
Extrait d'actes de naissance	Mairie du lieu de naissance	- Indiquer le nom, prénoms et la date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées) ainsi que la filiation, - Copie de la pièce d'identité du demandeur ainsi que son lien de parenté.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Légalisation de signature	Mairie du domicile	- Document à signer, - Pièce d'identité.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Recensement Militaire	Mairie du domicile	- Livret de famille des parents, - Pièces d'identité de l'enfant concerné, - Justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents.	Gratuit, Garçons et filles doivent se présenter dès le mois de leur 16 ans (délai de 3 mois maximum).
Livret de famille	Mairie du domicile	- Donner le nom, les prénoms et la date des personnes concernées (parents, enfants).	Gratuit
Reconnaissance avant naissance	Toutes les Mairies	- Pièces d'identité des déclarants.	Gratuit
Reconnaissance après naissance	Toutes les Mairies	- Pièces d'identité des déclarants, - Acte de naissance de l'enfant.	Gratuit
Inscription liste électorale	Mairie du domicile	- Carte d'identité du demandeur, - Justificatif de domicile de moins de 3 mois.	Gratuit
Mariage	Mairie du domicile	- Dossier à retirer directement à la Mairie.	Gratuit
Certificat de vie	Mairie du domicile	- Pièce d'identité.	Gratuit
Carte nationale d'identité	Toutes les Mairies équipées d'un système à empreintes (Bonnières-sur-Seine, Vernon, Mantes-la-jolie...)	CERFA papier ou pré-demande en ligne <u>Pour une première demande :</u> - Acte de naissance de moins de 3 mois ou pièce d'identité - Justificatif de nationalité le cas échéant, - Justificatif de domicile (si hébergés : une attestation d'hébergement et pièce identité hébergeant), - 1 photo d'identité de moins de 6 mois, - Pièces d'identité et autorisation parentale des parents si mineurs. <u>Pour un renouvellement :</u> - Documents identiques à une première demande, - Ancienne carte d'identité au lieu de l'acte de naissance. <u>En cas de perte :</u> - Documents identiques à une première demande, - Déclaration de perte.	- Gratuit pour une première demande ou un renouvellement, - 25€ en timbre fiscal en cas de perte, - Présence des personnes demandeurs au dépôt et au retrait en cas de prise d'empreintes, - Prise d'empreintes dès l'âge de 12 ans.
Passeport	Toutes les Mairies équipées d'un système à empreintes (Bonnières-sur-Seine, Vernon, Mantes-la-jolie...)	CERFA papier ou pré-demande en ligne <u>Pour une première demande :</u> - Acte de naissance de moins de 3 mois ou pièce d'identité, - Justificatif de nationalité le cas échéant, - Justificatif de domicile (si hébergés : une attestation d'hébergement et pièce identité hébergeant), - 1 photo d'identité de moins de 6 mois, - Pièces d'identité et autorisation parentale des parents si mineurs. <u>Pour un renouvellement :</u> - Documents identiques à une première demande, - Ancien passeport au lieu de l'acte de naissance. <u>En cas de perte :</u> - Documents identiques à une première demande, - Déclaration de perte.	- 17€ en timbre fiscal pour un enfant entre 0 et 14 ans, - 42€ en timbre fiscal pour un enfant entre 15 et 17 ans, - 86€ en timbre fiscal pour une demande d'un majeur, - Prise d'empreintes dès l'âge de 12 ans, - Présence des personnes demandeurs au dépôt et au retrait en cas de prise d'empreintes.

Retrouvez sur le site <https://www.service-public.fr> toutes les informations utiles ainsi que toutes les demandes en ligne.

LES NUMÉROS UTILES

<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	
<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>	
<p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>	
<p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>3919</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coqs... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>

MÉDECINS

Groupe médical à Bonnières

26 av de la République
☎ 01 30 93 04 74

Dr. RIVAT à Bonnières

16 av de la République
☎ 01 30 93 10 53

SOS Médecins

☎ 36 24
Médecin de garde

LABORATOIRES D'ANALYSES

À Bonnières

☎ 01 30 93 03 81

À Freneuse

☎ 01 30 33 91 30

INFIRMIÈRES

Cabinets à Bonnières

38 rue Raymond Pochon
☎ 01 30 93 29 28

35 rue Georges Herrewyn
☎ 01 30 98 95 75

4 rue Pasteur
☎ 01 30 93 11 33

BARON Dominique

à Bonnières
☎ 01 30 93 14 01

KINÉSITHÉRAPEUTE

Cabinet à Bonnières

17 rue Général Hoche
☎ 01 30 93 02 69

OSTÉOPATHES

M. IRAM à Freneuse

45 rue Charles de Gaulle
☎ 06 58 84 82 76

M^{me} DENEUVY-DARBELET

2 rue Thy le Château
à Bonnières
☎ 01 30 98 91 70

VÉTÉRINAIRES

À Freneuse

Fillet Olivier
12 Rue du Terrier Rouge
☎ 01 30 93 32 87

À Bréval

Clinique du Val d'Agé
1, rue du Vieux Chêne
☎ 01 34 78 02 04

PHARMACIES

Pharmacies à Bonnières

Place du marché
☎ 01 30 93 01 01

Centre-Ville (du centre)
☎ 01 30 93 01 70

Pharmacie à Freneuse

☎ 01 30 93 04 34

HÔPITAUX

Hôpital Mantes-La-Jolie

☎ 01 34 97 40 00

Polyclinique Mantes-La-Jolie

(Centre-ville)
☎ 01 30 98 16 00

Centre Médico-social du Lac

Mantes -la-Jolie (Val Fourré)
☎ 01 30 94 32 00

Hôpital de Vernon

☎ 02 32 71 66 00

URGENCES BRÛLURES

Brûlures adultes

Hôpital Cochin
☎ 01 58 41 41 41

Brûlures enfants

Hôpital Trousseau
☎ 01 44 73 74 75

SOS Mains

Centre Hospitalier
du Montgardé
☎ 01 30 95 52 00

CENTRES DE RADIOLOGIE

23 bd Victor Duhamel
à Mantes-la-Jolie
☎ 01 30 92 55 55

2 rue Mai
à Vernon (27)
☎ 02 32 51 00 46

TAXIS ET AMBULANCES

Taxis bonniérois

24 av République
☎ 06 75 08 02 05

Ambulance de Bonnières

☎ 01 30 93 13 00

DIVERS

En cas de coupure générale d'électricité :

ENEDIS ☎ 09 72 67 50 78

En cas de besoin de dépannage gaz :

GRDF ☎ 0 800 47 33 33

En cas de problème pour l'eau :

VEOLIA 7j/7 24h/24
☎ 0 969 368 624

SEPE

☎ 01 30 93 07 40

SNCF Info Voyageur

☎ 36 35

Sida Info service

☎ 0 800 840 800

Croix Rouges Ecoute

☎ 0 800 858 858

NIDS DE FRELONS/ GUÊPES

PREVOST Laurent

☎ 06 08 42 63 15

Société Interguêpe

☎ 06 33 72 67 18

Guêpes frelons 78

☎ 06 98 71 20 52

BROCARD Jérémy

(Également dératissage)
☎ 06 58 59 16 05

PAROISSE

Groupement paroissial de Bonnières-Rosny

☎ 01 30 42 09 55

LES ÉLECTIONS

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

- ◆ Plus d'information, sur [Accueil Particuliers | service-public.fr \(service-public.fr\)](https://www.service-public.fr)
- ◆ Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin 2021.
- ◆ Les conseillers régionaux et départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

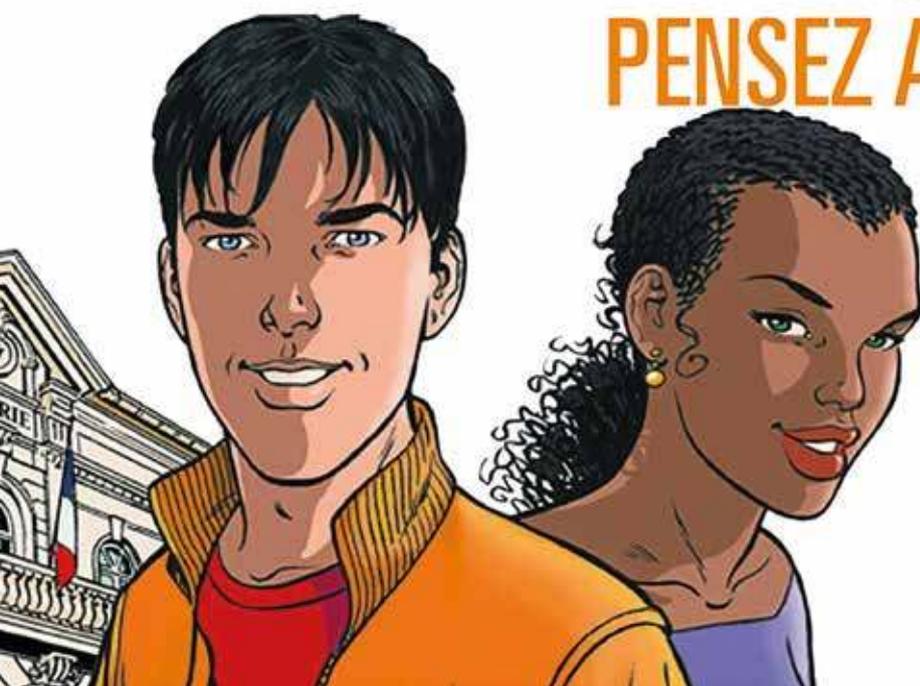
LE RECENSEMENT MILITAIRE DONNE DES DROITS

- ◆ **Qui ?** Garçons et filles de nationalité française.
- ◆ **Quand ?** Dès le mois des 16 ans et jusqu'à 16 ans et 3 mois.
- ◆ **Où ?** À la mairie de ton domicile.
- ◆ **Avec quoi ?** - Votre carte d'identité,
- Le livret de famille,
- Un justificatif de domicile.
- ◆ **Pourquoi ?** - Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP...),
- Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD),
- Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



LA VIE COMMUNALE

LES RÉALISATIONS ET LES PROJETS



LES RÉALISATIONS

- ◆ Mise en place dans la salle des fêtes d'un ensemble vidéo et sonorisation,
- ◆ Remplacement de tout l'éclairage public par des ampoules à LED,
- ◆ Mise en conformité avec la loi sur le handicap 2015 (en cours),
- ◆ Remplacement de tous les panneaux d'affichage d'informations municipales,
- ◆ Mise en place de trois bancs en pierre et remise en état des bancs en bois,
- ◆ Création d'un parking dans la rue de la vallée (en cours),
- ◆ Réaménagement du terrain de boules à la Chapelle,
- ◆ Aménagement et réglementation du Belvédère,



◆ Sécurisation de la RD915 par ilots et ralentisseurs et de la RD89 par des chicanes,



◆ Importants travaux d'élagage sur la totalité de la commune,



◆ Enfouissement des réseaux
rue du sentier



◆ Sécurisation et aménagement de
l'entrée du cimetière de Port-Villez.

LES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS EN 2020 - 2021

- ◆ Remplacement de la toiture et des vélux à la Maison Communale,
- ◆ Création d'une voie douce entre la mairie et la Haie de Béranville,
- ◆ Construction d'un ensemble collectif, à côté de la mairie : restaurant scolaire, salle de motricité, divers locaux,
- ◆ Réfection de l'église Saint-Pierre de Port-Villez,
- ◆ Mise en place d'une table d'orientation au Belvédère,
- ◆ Installation d'un chauffage plafonnier dans la Chapelle,
- ◆ Achat d'une armoire ignifuge,
- ◆ Enfouissement des réseaux chemin du Moulin au Grand-Val,
- ◆ Réfection des routes communales.

LES FUTURS PROJETS

- ◆ Réfection du Puits Artésien sur la RD915,
- ◆ Création d'une aire de jeux aménagée près du City-Stade,
- ◆ Aménagement et transformation de l'ancienne mairie de Port-Villez,
- ◆ Aménagement du chemin de halage entre Jeufosse et Le Grand-Val.

LES TRAVAUX DU DÉPARTEMENT

Le département a terminé le déploiement de la fibre sur le commune de Notre-Dame-de-la-Mer. Un projet de longue haleine permettant aujourd'hui une éligibilité à 100% de nos habitants.

LA SALLE DES FÊTES DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Elle est louée par la mairie à toute personne qui souhaite célébrer un fait important ou simplement faire d'un jour spécial, un jour de charme.

Elle est également ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent organiser des réjouissances diverses et nombreuses.

Les tarifs de la location de la salle sont les suivants :

	HABITANTS DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER	EXTÉRIEURS	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES
Week-end	350,00 €	850,00 €	Payant à partir de la 2 ^e demande 100,00 €

La location s'étend du vendredi à partir de 16h30 jusqu'au lundi 8h00.

Capacité de la salle : 130 personnes.

Notre salle des fêtes et son environnement champêtre attirent beaucoup de monde. Nous vous conseillons de prendre les dispositions nécessaires pour la réserver bien à l'avance afin de mettre tous les atouts de votre côté.

LES JOURNÉES FESTIVES DE LA COMMUNE

◆ Veuillez trouver ci-dessous le calendrier des festivités proposées par la commune

Janvier : Vœux du Maire,

8 mai : Armistice de 1945,

Juin : Appel de 1940 (le 18 du mois) /
Remise des prix aux élèves
lors de la fête de l'école,

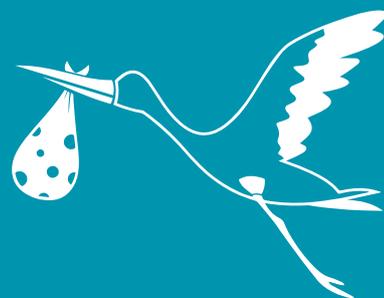
14 juillet : Fête Nationale et son feu
d'artifice,

11 novembre : Armistice de 1918,

Décembre : Téléthon /
Noël pour les enfants de la commune.



ÉTAT CIVIL 2019 ET 2020



Bienvenue à :

- **PERULLI Isis** née le 3 mai 2020,
- **DAUVEL Matthieu** né le 09 juillet 2020,
- **SANCHEZ Mylia** née le 11 août 2020,
- **GOUGET Raphaël** né le 11 août 2020,
- **KIRAT Jihane** née le 30 septembre 2020,
- **THERON ANGOT Tessa et Sacha** nés le 08 novembre 2020,
- **MARTINE Sacha** né le 19 novembre 2020.



Félicitations aux mariés de l'année 2019 et 2020.

Ils nous ont quittés :

Madame Atossa DERAKHSHI SALMASI
épouse DEBARRE, décédée le 16 février 2019,

Monsieur Philippe SARAZIN
décédé le 7 mars 2020,

Madame Micheline MANONCOURT
décédée le 8 juillet 2020,

Madame Yvonne FOURCADE-LOUBERE
veuve BANETTE décédée le 13 octobre 2020.



En application du décret n° 2019-536, du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), toutes les données diffusées ont été soumises à autorisations écrites.

LES DEUX CIMETIÈRES

La commune de Notre-Dame-de-la-Mer possède deux cimetières :



Tarifs municipaux

Case Columbarium 30 ans	1 000 €
Case Columbarium 50 ans	1 300 €
Dépôt des cendres dans le jardin du souvenir	50 €
Concession 30 ans	150 €
Concession 50 ans	200 €

LES LIEUX D'ACTIVITÉS ET DE LOISIRS



Le City-stade (ouvert de 8h à 20h)



Les terrains de pétanque
(La Chapelle ci-dessus,
Le Chêne Godon ci-contre)



**Le point d'envol
des parapentistes**



LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

À NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Pour toutes infractions, une amende peut être infligée par les forces de l'ordre.

◆ Les nuisances sonores

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit afin de protéger la santé et la tranquillité publique. C'est pourquoi vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre voisinage ne soit pas troublé par ces bruits. Suivant l'arrêté préfectoral de 2008, les travaux momentanés de rénovation, de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne telle que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

◆ Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin

Le brûlage des déchets verts est STRICTEMENT INTERDIT dans tout le département des Yvelines. Cette interdiction fait référence à l'arrêté 80-272 du 2 juillet 1980, et à la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011. Il est également précisé que tout feu est interdit sur la commune.

◆ Les dépôts sauvages de déchets et d'ordures

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui suivant l'arrêté du maire 221/009, réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures.

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

◆ Présence de rongeurs

En cas de présence de rongeurs, la Mairie vous fournit du raticide sur demande.

◆ Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux.

À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

LA CCPIF



PRÉSENTATION

L'objet fondateur de la Communauté de Communes est de favoriser le développement économique du territoire local, et d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Le siège de la Communauté de Communes est situé :

✉ ZA Le Clos Prieur, rue Solange Boutel à Freneuse.

Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30,

☎ 01 30 93 16 72 ✉ ccpiif@wanadoo.fr

Toutes les infos inhérentes à la communauté de communes sont disponibles sur le site internet 🌐 <https://www.ccpiif.fr>



BIBLIOTHÈQUE

MUNICIPALE



La bibliothèque de Notre-Dame-de-la-Mer fait partie du réseau « Lire en boucles » constitué des 7 bibliothèques de la communauté de communes. Un large choix d'ouvrages vous est proposé sur le site <https://lireenboucles.biblixnet.net>

Vous trouverez tout, ou presque, pour agrémenter vos loisirs et/ou divertir toute la famille :

- ◆ Des **CD audio**, des **DVD**,
- ◆ Des **livres** et des **BD** en tout genre et selon vos envies.
- ◆ Des **magazines** et des ouvrages **documentaires**.

N'hésitez pas à venir consulter sur place et gratuitement tous les ouvrages disponibles. Pensez au service de réservation et faites votre demande auprès de la bibliothèque, si vous recherchez un livre, un auteur ou un film en particulier.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h et jusqu'à 19h le jeudi. Fermeture le mercredi après-midi.

L'emprunt de documents (livres, cd audio, revues, dvd) nécessite une inscription annuelle à la bibliothèque.

Les tarifs annuels d'inscription pour la famille sont :

Prêts habitants	10 €	Prêts extra-muros	20 €
-----------------	------	-------------------	------

Avis aux jeunes qui ne sont pas scolarisés dans la commune et qui souhaitent bénéficier des services proposés par la bibliothèque : les emprunts et échanges pourront se faire durant les vacances scolaires ou le soir aux horaires mentionnés ci-dessus.

Vous pourrez consulter les horaires d'ouvertures sur notre site internet sur www.notre-dame-de-la-mer.fr (rubrique bibliothèque.)

Un service à domicile est offert par la bibliothèque sur simple demande et spécialement adapté aux personnes ne pouvant pas se déplacer. Rejoignez ce circuit sur simple demande auprès de la bibliothèque.

Pour tout renseignement contacter **Lucie MOTOT** au ☎ 06 52 35 10 53 ou au ☎ 01 30 93 06 16 ou par adresse email ✉ media@ndlm78.fr

LES ASSOCIATIONS

DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER



Association Culture et Loisirs de Port-Villez

Présidée par M. Francis LEFEBVRE, l'association organise **des marches et autres événements culturels** pour mieux connaître la commune.

@ francis.lefebvre78@orange.fr



Marche au vin chaud 2020



Bourse aux jouets 2019

Association Pour les Enfants de Notre-Dame-de-la-Mer

L'Association fait peau neuve : Au revoir APEJ (Association des Parents d'Elèves des Enfants de Jeufosse). Bonjour **APE (Association Pour les Enfants de Notre-Dame-de-la-Mer)**. Changement de nom, de bureau, des statuts... Présidée par M^{me} Lucie MOTOT, l'association organise tout au long de l'année **diverses manifestations pour récolter des fonds pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Mer**. (Bourses, Vide-greniers, ...)

@ ape78270@outlook.fr ☎ 06 52 40 17 35



Association Jeunes Pousses

Présidée par M. Olivier CORTES, l'association Jeunes-Pousses a pour objectif de **promouvoir la biodiversité, la faune et la flore locale** par le biais d'animations, de sorties et de randonnées dans les forêts environnantes.

☎ 06 17 94 04 43 @ contact.jeunespousses@gmail.com

🌐 www.association-jeunespousses.com

Collecte des déchets 2020



Comité des fêtes de Jeufosse

La présidente M^{me} Danièle GOUGEARD et son équipe vous proposent durant toute l'année différentes rencontres. Repas de la Saint Valentin et du 13 juillet, loto...

@ dane.gougéard@orange.fr

Société amicale de chasse des propriétaires et fermiers des communes de Jeufosse et limitrophes

Pour s'inscrire à l'association de chasse et participer aux journées de chasse le dimanche, aux battues des samedis ou dimanches et aux lâchers d'animaux, veuillez contacter son président M. Dominique FILLLOT.

@ dominique.fillot0054@orange.fr

Sport et Loisirs de Jeufosse (en sommeil)

La présidente de l'association est M^{me} Odile COIFFIER.

Vous pouvez faire un don pour diverses associations sur le site 🌐 www.helloasso.com

ENFANCE ET JEUNESSE

ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILLES AGRÉES

Sur la commune de Notre-Dame-de-la-Mer (Agrément maternel 3M)

DEBOSSCHERE (FILLOT) Annette	4 chemin des Grandes Bruyères « Les Coutumes »	01 30 93 33 17
LOUVET Sandrine	5 rue de Bréval « Les Coursières »	06 08 36 83 00
EUSOBIO Evelyne	5 rue du Manoir « Notre-Dame-de-la-Mer »	06 09 69 34 74
ABELARD Cécilia	5 chemin des Grandes Bruyères	06 23 78 03 77

L'ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Horaires scolaires : du lundi au vendredi (hors mercredi), de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

◆ L'équipe enseignante

CLASSE CYCLE 1

Petite, Moyenne
et Grande Sections
de maternelle
M^{me} LE POUPON

CLASSE CYCLE 2

CP, CE1 et CE2
M^{me} BONNEAUX

CLASSE CYCLE 3

CM1 ET CM2
M^{me} RIOUAL
(Directrice)



De gauche à droite :
M^{me} LE POUPON, M^{me} PADE (ATSEM),
M^{me} RIOUAL et M^{me} BONNEAUX.

◆ Les effectifs de notre école :

- 2017/2018 : 50 enfants,
- 2018/2019 : 56 enfants,
- 2019/2020 : 64 enfants,
- 2020/2021 : 63 enfants.

◆ Les parents délégués titulaires

M^{me} DJADI,
M^{me} BIZET,
M. EL BAKALI.

✉ Place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER
☎ 01 30 93 06 61 📧 0781419U@ac-versailles.fr



PÉRISCOLAIRE

LA GARDERIE

Horaires d'accueil :
le matin de 6h50 à 8h20,
le soir de 16h30 à 18h45.

Les tarifs :

MATIN	3,25 €
SOIR (jusqu'à 18h45)	3,25 €
JOURNÉE	5,50 €
SUPPLÉMENT (le soir de 18h45 à 19h)	3,20 €



LA CANTINE

La restauration scolaire s'effectue dans la Salle des Fêtes en attendant la construction du nouveau bâtiment.

Le tarif :

REPAS	4,00 €
-------	--------

COLLÈGE MARCEL PAGNOL

Collège Marcel Pagnol

✉ Rue Marcel Pagnol
78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE

☎ 01 30 98 98 38

🌐 www.clg-pagnol-bonnières.ac-versailles.fr



LYCÉES

Lycée Jean ROSTAND

✉ 66 rue Fernand Bodet
78200 MANTES-LA-JOLIE

☎ 01 30 94 09 21

🌐 www.lyc-rostand-mantes.ac-versailles.fr

Lycée Général et Technologique SAINT-EXUPÉRY

✉ 8 rue Marcel Fouque
78200 MANTES-LA-JOLIE

☎ 01 30 63 21 21

🌐 www.lyc-stex-mantes.ac-versailles.fr

LES TRANSPORTS

Les tarifs annuels du transport scolaire :

1 enfant	23 €
2 enfants	40 €
3 enfants et plus	50 €

Liste des arrêts du bus scolaire.

- **Mairie**
- **Les Coursières** Chemin du Bois Jambon
- **La Haie de Béranville** Transformateur / Chemin De La Mare Henry
- **La Haie de Béranville** Chemin De La Vallée / Croisement Rue des Saclis
- **La Haie de Béranville** Chemin Des Diligences
- **Jeufosse** Route De Rouen / Abri Bus
- **Port-Villez** Mairie
- **Le Grand Val** Chemin du Moulin
- **Le Chêne Godon** La Mare
- **Notre-Dame-de-la-Mer** Rue Du Manoir
- **Notre-Dame-de-la-Mer** Abris-Bus
- **École** La Haie de l'Ecu

Les enfants prenant le transport spécial du collège doivent faire leurs démarches auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), rue Marcel Sembat à Lommoye durant l'été, afin qu'une carte de transport leur soit délivrée avant la rentrée scolaire.

Le formulaire de demande d'inscription peut vous être transmis par la Mairie.

Les lycéens dépendent du transport régulier.

TOUS PUBLICS

Une ligne directe entre Bonnières-sur-Seine et la Défense fonctionne du lundi au vendredi avec trois allers-retours par jour.

Elle part de l'arrêt La Vallée Française (Zone de covoiturage du nouveau gymnase) à Bonnières et est directe jusqu'au Terminal Jules Verne à la Défense.

EXPRESS A 14 BONNIÈRES-SUR-SEINE → LA DÉFENSE

- **La Vallée Française** Bonnière-sur-Seine **ZONE 5**
- **Terminal Jules Vernes** La défense **ZONE 3**



◆ Horaires valables à partir du 1/01 au 31/07/2021 :

	Du lundi au vendredi hors jours fériés		
La Vallée Française (Bonnieres)	6h30	7h00	7h50
Terminal Jules Vernes (La Défense)	7h30	8h00	8h50

Lignes de bus du lundi au vendredi :

- BUS 14**
- **La Défense Gare**
- Bonnières Thiers
- Bonnières Deschamps
- Bonnières Berthelot
- Bonnières Bois Cahué
- Jeufosse Église
- Port-Villez Mairie
- Port-Villez Grand-Val
- Vernon Petit-Val
- Vernon Hôpital
- Vernon SNECMA
- **Vernon République**
- BUS 4**
- **Blaru Église**
- Blaru Place
- Blaru Les perruches
- Blaru Le Chênet
- Blaru Le Chêne-Godon
- Jeufosse N.D.L.M
- Jeufosse Mairie
- H. Béranville Les 4 stops
- H. Béranville Arrêt de cars
- Bonnières Bois cahué
- Bonnières Berthelot
- **Bonnieres^s/Seine**

Ligne de bus du lundi au vendredi (période scolaire et vacances scolaires) :

- BUS 3**
- **Vernon St adjutor**
- St-Marcel Tourelles
- St-Marcel RN15-Rue des Près
- St-Marcel Gendarmerie
- Vernon La Grosse Bome
- Vernon République
- Vernon Ardèche
- Vernon Poterie
- Vernon Boutardes
- Vernon Bourdines
- Vernon Petit-Val
- Port-Villez Grand-Val
- Port-Villez Mairie
- Jeufosse Église
- Bonnières Bois Cahué
- Bonnières Berthelot
- Bonnières Deschamps
- Bonnières Thiers
- Poissy RER
- **Poissy Peugeot**

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site

<https://www.iledefrance-mobilites.fr> ou <https://www.transdev-idf.com>

CENTRES DE LOISIRS

La Mairie a signé une convention avec le centre de Loisirs de Freneuse ainsi qu'avec Bonnières-sur-Seine.

◆ **Le centre de loisirs de Freneuse** se situe
 ✉ Chemin des Ventines.

Il est réservé aux freneusiens et extra-muros **dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 17 ans.**
 La capacité d'accueil est de **200 enfants** et **26 adultes.**

Les tarifs (par jour et par enfant) :

MERCREDI	10,55 € (à la charge des parents)	10,55 € (à la charge de la Mairie*)
VACANCES SCOLAIRES	21,10 € (à la charge des parents)	

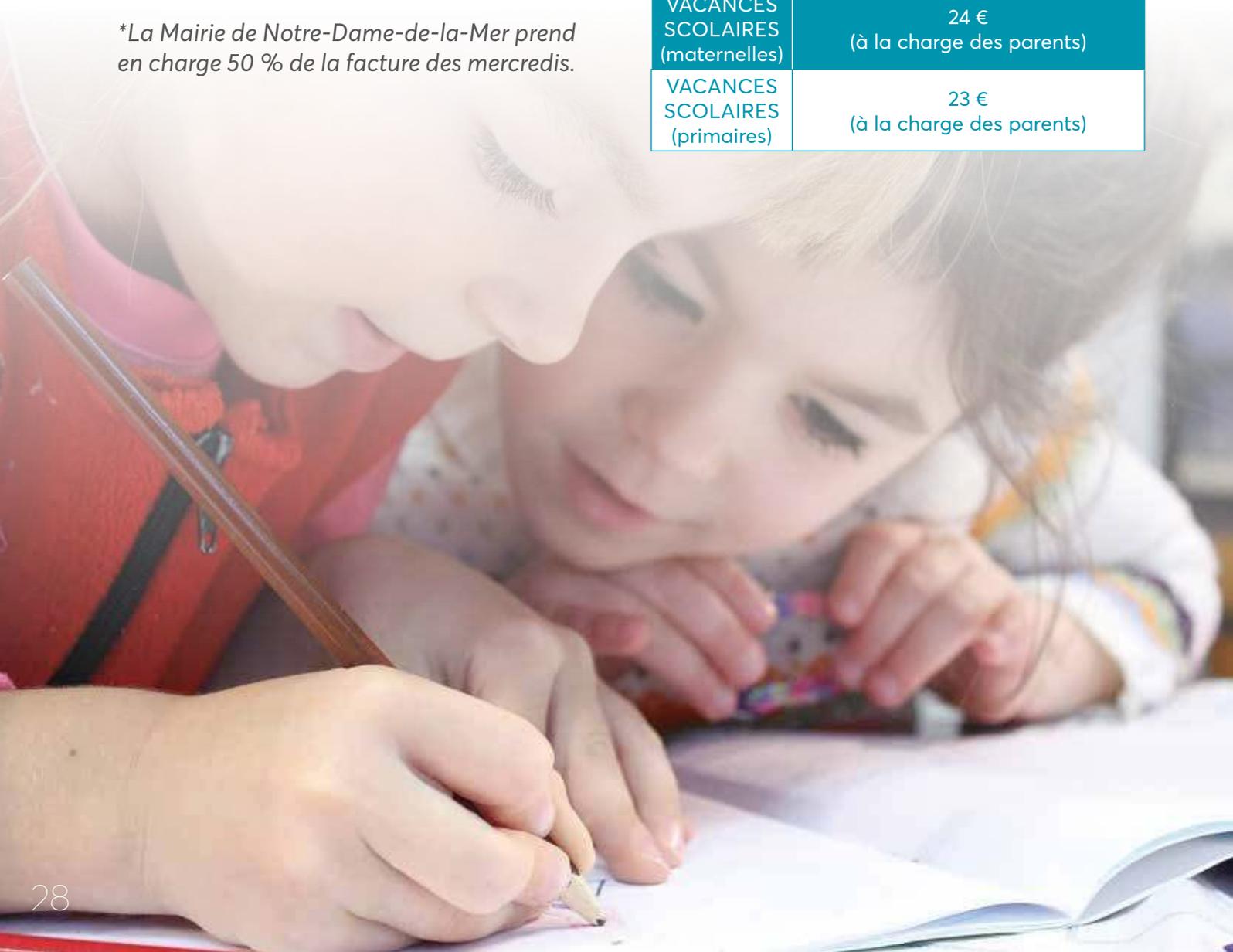
*La Mairie de Notre-Dame-de-la-Mer prend en charge 50 % de la facture des mercredis.

◆ **Le centre de loisirs de Bonnières** se situe
 ✉ 53, rue Marcel Sembat.

Il est **réservé aux enfants scolarisables de la maternelle à 11 ans** demeurant à la commune et des communes avoisinantes.

Les tarifs (par jour et par enfant) :

MERCREDI (maternelles)	12 € (à la charge des parents)	12 € (à la charge de la Mairie*)
MERCREDI (primaires)	11,50 € (à la charge des parents)	11,50 € (à la charge de la Mairie*)
VACANCES SCOLAIRES (maternelles)	24 € (à la charge des parents)	
VACANCES SCOLAIRES (primaires)	23 € (à la charge des parents)	



INFORMATIONS DIVERSES

MISSION LOCALE DU MANTOIS



La Mission Locale du Mantois accompagne les jeunes de 16 à 25 ans ne relevant plus de l'éducation Nationale. Notre principale mission est d'accompagner les jeunes du territoire dans leurs démarches d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle, à l'entrepreneuriat, et dans leur vie quotidienne (santé, logement, accès aux droits et à la Citoyenneté).

L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE EST ORGANISÉE EN 5 SERVICES :

◆ Service Accueil

Accueillir, Écouter, Inscrire, Informer, Documenter.

◆ Service Social

Etat civil, famille, santé, logement, subsistance, justice...

◆ Service Projet

Ateliers d'orientation, bilan de compétences, stages, plateaux techniques, évaluation et validation de projet.

◆ Service Formation

Remise à niveau, passerelle apprentissage et autres actions préparatoires à la formation.

◆ Service Emploi

Apprentissage, CDD d'insertion, intérim, emplois saisonniers et emplois durables.

Nous vous accueillons du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h30.

À VOTRE DISPOSITION :

- ◆ Un cyber espace ◆ Une imprimante ◆ Des tablettes numériques
- ◆ Un affichage des offres d'emploi et de formation en cours.

Inscription sans rendez-vous à la Mission Locale du Mantois avec **vosre pièce d'identité, vosre carte vitale et un CV à jour.**

Siège et Permanences de proximité

✉ Centre Commercial Mantes II Bâtiment le Cube,
Allée des Médecins 78200 MANTES-LA-JOLIE

☎ 01 30 94 23 44

COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE DU MANTOIS

HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil physique : Du lundi au jeudi
de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 16h

Accueil téléphonique : Du lundi au jeudi
de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h30

Centre médico-social du Lac

✉ Rue René Duguay Trouin
78200 MANTES-LA-JOLIE

☎ 01 34 78 50 90

FAX 01 30 92 02 78

✉ clicmantois@wanadoo.fr

RÔLE DE LA COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'évaluation pour les personnes âgées et leur entourage. Elle peut vous aider dans vos choix de vie et :

- ◆ Vous informe ainsi que votre famille et les acteurs de terrain,
- ◆ Organise et coordonne les actions de soutien à domicile,
- ◆ Assure des visites à domicile,
- ◆ Instruit les demandes APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- ◆ Prépare votre retour à domicile après hospitalisation,
- ◆ Mène des actions de lutte contre l'isolement,
- ◆ Vous prépare ainsi que votre famille à une entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne peuvent plus être remplies,
- ◆ Participe à la prévention et au traitement des situations de maltraitance.

Les coordinations gérontologiques locales sont financées par le Conseil départemental.

L'ASSISTANCE MÉNAGÈRE À DOMICILE DES MALADES ISOLÉS - AMDOMI

L'Assurance Maladie des Yvelines vous propose un service innovant d'aide aux malades isolés.

SES OBJECTIFS :

- ◆ Éviter une hospitalisation (à l'hôpital, en clinique, en maison de repos),
- ◆ Raccourcir la durée d'hospitalisation des patients présentant une maladie aiguë, quel que soit leur âge, vivant seuls ou avec une personne malade ou handicapée ou un conjoint valide en activité.

IL VOUS PROPOSE :

- ◆ Une assistance ménagère pour une durée définie en fonction de vos besoins dans la mesure du possible, dans un délai de 24 à 48 heures après acceptation de la demande,
- ◆ Une aide administrative permettant de vous conseiller et de vous orienter vers les services compétents.

L'intervention de l'assistante ménagère à domicile se fait sur prescription médicale. Celle-ci précise qu'elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation ou un placement en maison de repos et la date prévisionnelle du retour du patient à son domicile.

Le service AMDOMI évalue en fonction des besoins du patient, de l'environnement familial et du logement, la forme et la durée de l'intervention.

Pour connaître les conditions à remplir pour bénéficier des services de l'AMDOMI, contactez :

✉ **AMDOMI 78**

CPAM 78085 YVELINES cedex 9

↳ Responsable : Françoise FELTRI

☎ 01 78 63 95 24

FAX 01 78 63 95 27

✉ amdomi@cpam-versailles.cnamts.fr

LE SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DE LA DÉLÉGATION LOCALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Communauté de Communes apporte un soutien financier à la Croix Rouge de Bonnières-sur-Seine pour l'aide-ménagère à domicile des personnes à mobilité réduite.

Ouverture permanence : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h.

CROIX ROUGE FRANÇAISE

✉ ZA le clos prieur – rue Solange Boutel
78840 FRENEUSE

☎ 01 30 98 93 21



GUIDE DES SENIORS

CNAV

Caisse Nationale
d'Assurance Vieillesse

✉ 1, rue de Champagne
78200 MANTES-LA-JOLIE
3960

🌐 www.retraite.cnav.fr

Association Mysic

(Mantes en Yvelines Senior
Informatique Club) AGORA

✉ 254, bd. du Maréchal Juin
78200 MANTES-LA-JOLIE
☎ 01 34 77 48 84

Association Passion K Danse

(Organisation de thés
dansants)

✉ 59 rue des coquilles
78200 MANTES-LA-JOLIE
☎ 01 30 94 35 99

TÉLÉ-ASSISTANCE

Vitaris accompagne des centaines de collectivités en France dans l'accompagnement des personnes âgées et la mise en place de solutions de maintien à domicile.

Une convention a été signée entre la société et la Mairie en 2019.

Pour tout renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie.



VIVRE À DOMICILE AVEC LA MALADIE D'ALZHEIMER

🌐 <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/vivre-a-domicile-avec-une-maladie-ou-un-handicap/vivre-domicile-avec-la-maladie-dalzheimer>

🌐 <https://aides.francealzheimer.org/>

🌐 <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/maladie-alzheimer/prise-charge>

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

CIPAM

Le Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM) est une association loi 1901, créée en octobre 1997 par 3 cliniques vétérinaires du Mantois. Il est situé à Buchelay. Il a deux fonctions : fourrière (obligation légale) et refuge.

En cas de perte de votre animal, téléphonez au refuge en donnant le plus de détails possibles et surtout son numéro d'immatriculation. C'est un acte responsable et une absolue nécessité que d'identifier, vacciner et stériliser nos animaux afin de mieux les protéger.

✉ 7 Rue des Piquettes, 78200 BUCHELAY
☎ 01 30 63 06 02 📧 c.i.p.a.m@orange.fr

Les visites d'adoption se font sur rendez-vous.
Pas plus de 2 personnes pour les chats.
Port du masque obligatoire.

CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2 dits « chiens dangereux »

◆ Déclaration de chiens dangereux

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques.

Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

◆ Le permis de détention

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- Posséder une attestation d'aptitude,
- Avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire,
- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Tableau récapitulatif des obligations et restrictions

	CHIENS DE CATÉGORIE 1	CHIENS DE CATÉGORIE 2
OBLIGATIONS	Identification	OBLIGATOIRE
	Vaccination contre la rage	OBLIGATOIRE
	Stérilisation	OBLIGATOIRE
	Assurance responsabilité civile	OBLIGATOIRE
	Possession d'un permis de détention	OBLIGATOIRE
	Possession d'une attestation d'aptitude	OBLIGATOIRE
RESTRICTIONS	Évaluation comportementale du chien	OBLIGATOIRE
	Acquisition	INTERDIT
	Cession à titre onéreux ou gratuit	INTERDIT
	Importation / introduction sur le territoire	INTERDIT
	Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	INTERDIT
	Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	AUTORISÉ à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Voyages en avion	INTERDIT	AUTORISÉ uniquement sur les vols AirFrance et les vols de Fret



“ Groupement territorial OUEST - Secteur de commandement de Magnanville

Chef de centre
Lieutenant David SAQUET
Adjoint au Chef de Centre
Adjudant-chef Rémy LAURENS
Rue Marcel Pagnol
78270 Bonnières-sur-Seine

➤ Secteur géographique
défendu en 1^{er} appel :

Bonnières-sur-Seine	Moisson
Bennecourt	Mousseaux
Blaru	Notre dame de la Mer
Chaufour-les Bonnières	Rosny-sur-Seine
Freneuse	Rolleboise
La villeneuve-en Chevrie	
Gommecourt	
Limetz-Villez	
Lomoye	
Méricourt	



Les Sapeurs-Pompiers du Centre d' Incendie et de Secours de Bonnières-sur-Seine assurent votre sécurité avec une garde permanente de 8 sapeurs-pompiers jour et nuit, 24 heures sur 24 et cela 7 jours sur 7.

MOT DU CHEF DE CENTRE

Le centre de secours de Bonnières-sur-Seine est un centre mixte, composé de Sapeurs Pompiers Volontaires et Professionnels qui assurent votre défense. Cette complémentarité est essentielle au bon fonctionnement quotidien du Centre. Depuis 20 ans, le nombre d'interventions n'a cessé d'augmenter. Nous avons la particularité d'être situé en bout de département et de défendre un secteur urbain et rural avec des risques industriels, ferroviaires, autoroutiers et nautique avec la Seine. Le centre possède également une section de jeunes Sapeurs Pompiers qui assurera pour certains notre relève. Je n'oublie pas nos anciens qui sont toujours actifs au sein du centre. Pour finir, protégez vous et restez prudent.

➔ Moyens humains 2021



- 15 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 60 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 8 Personnels féminins
- 22 Jeunes Sapeurs Pompiers



54	19	2
Hommes	Sous-officiers	Officiers
du rang		



➔ Répartition des sorties de secours pour l'année 2020 :

- SAP (secours à personne) : **1558** (77,86%)
- INC (incendie) : **181** (9,05 %)
- AVP (accident voie publique): **128** (6,40 %)
- DIV (interventions diverses) : **107** (5,35 %)
- RT (risques technologiques) : **27** (1,35%)

Total des sorties de secours : 2 167

Focus sur Notre Damer de La Mer

- Total des sorties de secours : 48**
- Dont : 6 accidents de la voie publique
- 2 Incendies (1 feu de pavillon+1 feu de véhicule)
- 29 Secours A Personne

➔ Moyens opérationnels 2021



2 véhicules de secours à personne
2 VSAV



3 véhicules d'incendie
1CCFM/1 CCR/1EPC



9 véhicules autre fonction
2VF-VL / 1 VTU / 1 VSRM /
1RLUX 1 MULE / 1CDHR /
1 VLHR / 1 BRS



L'HISTOIRE

DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER



Phot. Ed. Lavergne, Vernon

JEUFOSSE (S.-et-O.). - Ensemble du Pays et Vue sur la Colline

© Archives et patrimoine mobilier des Yvelines - Droits de reproduction réservés

ORIGINE DU NOM

Au début, une église édifée près d'un vestige de la Villa Gallo-Romaine d'Augustodenum porte le nom de Notre-Dame-de-la-Mare Saint Augustin. Plus tard, l'église disparue, le hameau commun à Jeufosse et Port-Villez sera connu sous le nom de Notre-Dame-de-la-Mère. Plus récemment, la confusion avec les pèlerinages relatifs aux invasions Viking (les hommes de la Mer) lui fait perdre le « e » final.

CONSTRUCTION DU BELVÉDÈRE ET DE LA CHAPELLE

- ◆ **En 946**, construction d'un petit oratoire, lieu consacré à la prière suite à la victoire de WIESLAND (chef Viking) allié à CHARLES LE CHAUVÉ (Roi de France) contre les barbares BRINON et SIDROC qui avaient fait de L'île de la Flotte un bastion pour dépouiller Paris. Edifice détruit au XVI^e siècle, reconstruit au XVII^e siècle et vendu par l'Eglise en 1794.
- ◆ **En 1866**, construction de la Chapelle actuelle par l'Abbé LE BARBU, curé de Jeufosse, en l'honneur de Notre Dame De La Mer.
- ◆ **En 1950** création du Belvédère par le conseil municipal.

FUSION DES COMMUNES DE JEUFOSSE ET PORT-VILLEZ

Depuis le 1er janvier 2019, vous résidez dans la commune nouvelle de Notre-Dame-de-la-Mer, issue de la fusion des communes de Jeufosse et Port-Villez. C'est la suite logique de la collaboration entre nos deux communes qui date de plusieurs décennies et qui a débuté par le fonctionnement de l'école puisque depuis 1968, les enfants de Port-Villez étaient scolarisés à Jeufosse. Cette fusion des communes est née de la volonté des élus des deux conseils municipaux, conscients que nos deux villages étaient intimement liés et qui veulent, ensemble, mettre en œuvre des projets pour le bien être des habitants en leur offrant plus de services publics.





FRANCE-ACTES

Gestion Immobilière

Tél. : 01 30 93 25 52 / 06 58 52 33 58

65 rue Marcel Sembat
78270 BONNIERES SUR SEINE



Retrouvez nos annonces sur facebook

www.franceactes.fr

CHAUSSURES MC LEFEVRE

Tél : 01.30.93.05.34

WWW.CHAUSSURES-MCLEFEVRE.FR



Depuis 1975

MAD AND JO

PRÊT À PORTER
FÉMININ & MASCULIN

01 30 93 01 46

MADANDJO.BONNIERES@ORANGE.FR

18 RUE GEORGES HERREWYN, 78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE

GRAPHISME
COMM.

Communiquez efficacement
pour booster votre visibilité»



communication



événementiel



édition



nouveau média



signalétique

www.lekri-design.com

lekridesign@gmail.com

06 22 80 14 71



SANDRINE LOUVET CRÉATRICE PÂTISSIÈRE
CONFECTION DE GÂTEAUX ET PÂTISSERIES SUR-MESURE



06 62 45 99 84 CONTACT@CHEMINGOURMAND.FR

78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER WWW.CHEMINGOURMAND.FR

Envie d'un moment entre filles ?

Se faire chouchouter à domicile, c'est possible !

EVJE, brunch girly, apéro dînatoire, anniversaire, baby shower...

Organisation selon vos envies



Aurélié, esthéticienne diplômée

Déplacement sur Vernon et ses alentours (78/27/95)

Contactez-moi au 06.07.81.99.44 ou sur orbeauty3@gmail.com

Facebook : Institut Or & Line (offres régulières)



Artisan Fleuriste

9 rue Georges Herrwyn
78270 Bonnières-sur-Seine

01 30 93 09 01

E-S-M

Entreprise tout corps d'état

Brayann Wouenzell Gérant

Tél : 01 30 98 91 75 - Mob : 07 61 77 97 40

Wouenzellbrayann@gmail.com

Chemin du bout de l'Île 78840 Freneuse



*L'entreprise Sur Mesure
pour tous vos projets*

wouenzellbrayann.site-solocal.com

Madani Immobilier

agencemadani@orange.fr

14, avenue de la République 78270 Bonnières-sur-Seine

Vente de Biens • Estimastions gratuites • Financements personnalisés
Prêt gratuit d'un véhicule pour votre déménagement



www.madani-immobilier.com

*Vente
à la ferme*



Nous vous proposons

SUR COMMANDE :

- Viande de bœuf en caissette de 10 kg
- Viande de veau en caissette de 10 kg

A L'HEURE DE LA TRAITE (7h30-9h et de 17h-18h30)

- du lait cru entier (prévoir votre contenant)

DES ŒUFS FRAIS

- Boîte de 6 œufs
- Boîte de 12 œufs
- Boîte de 18 œufs
- Boîte de 24 œufs
- Boîte de 30 œufs

Pour commander ou avoir quelques renseignements, vous pouvez contacter Émilie au 06.08.12.55.89



VOTRE BOUTIQUE

Jeff de Bruges

3 Rue Saint Jacques
27200 Vernon



BATISERVICES
SARL

**Plomberie - Chauffage
Couverture - Ramonage**



Tél. : 01.30.93.39.14

**63, rue Marcel Sembat
78270 Bonnières-sur-Seine**

La Rose des Sables

restaurant franco/oriental

29/31 avenue de l'île de France
hameau du petit val
27200 Vernon

02 32 51 08 41
www.larosedessables27.fr

URGENT RECHERCHE DE BIENS

Contactez Sandrine LE MADEC au 06.22.00.76.79

CENTURY 21.

Eure & Patrimoine

92 A Rue Isambard
27120 PACY SUR EURE
02.32.26.13.10

eure-patrimoine@century21.fr

ESTIMATION OFFERTE

NOUVEAU

Institut Or & Line

Venez profiter de soins esthétiques
et moments de détente près de chez vous !

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS,
du lundi au dimanche de 8h30 à 22h**

17^{bis} allée des Châtaigniers,
78270 Notre-Dame-de-la-Mer
06 07 81 99 44
06 61 11 60 36
orbeauty3@gmail.com
Facebook : Institut Or & Line



SAINT LOUIS

AUTO MOTO ECOLE

(AM-A1-A2-A-B-AAC-CS-B96-BE)

EVREUX

25 rue Saint Louis . 27000

09.81.67.82.44

VERNON

41 rue Sainte Geneviève . 27200

09.81.67.13.48

PACY SUR EURE

69 rue Edouard Isambard . 27120

09.82.57.47.76

BONNIERES SUR SEINE

27 avenue de la République . 78270

09.81.43.76.48

EUROPE NAUTIQUE

Patrick GANTOIS

Bateau école

gantois-patrick@hotmail.fr

27 avenue de la République
78270 Bonnières sur Seine
06 32 18 24 72





MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

✉ 1 place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

☎ 01 30 93 06 16 ✉ secretariat@ndlm78.fr